

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle du conseil en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Nicolas ANDRE, Maire.

**Présents** Nicolas ANDRE, Pascal CHARPEAU, Valéry FLICHY, Philippe FAUQUET, Franck GUILLEMET, Aurore L'HOMME, Isabelle DURAND, Brigitte DESSENNE, Evelyne MIGNON, Claude VAILLE

**Procurations** Brigitte DESSENNE donne procuration à Franck GUILLEMET

**Secrétaire de séance** Philippe FAUQUET

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire présente la démission de M. Maximilien VALENTIN pour des raisons personnelles.

Une remarque est apportée au compte rendu du conseil municipal du 28 février 2022 :

- Il s'agit de remplacer "interdit de nourrir les rats"
- par "ne pas nourrir les rats"

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour.

- Approbation du compte de administratif 2021
- Approbation du compte de gestion 2021
- Etat des restes à réaliser
- Affectation de résultat
- Vote des deux taxes
- Vote de la participation communale en fonctionnement et investissement pour le syndicat AMPS
- Désignation des représentants au SIEGE
- Désignation des représentants à l'AMPS
- Divers

### **Approbation du compte administratif 2021**

---

Monsieur le maire présente le compte administratif par chapitre, se retire et donne la parole à Mme Mignon 1<sup>ère</sup> adjointe, pour l'approbation des membres du conseil.

Il est conforme au compte de gestion du receveur, est adopté à l'unanimité et arrêté ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement      Dépenses 246 215.54 €  
   Recettes 263 484.93 €  
**Excédent 17 269.39 €**

Section d'investissement      Dépenses 558 472.69 €  
   Recettes 138 302.86 €  
**Déficit - 420 169,83 €**

**Résultat de l'exercice 2021 .....228 703.17 €**

### **Approbation du compte de gestion 2021**

---

Le compte de gestion 2021 du comptable public est conforme au compte administratif de la commune, et approuvé à l'unanimité.

### **Reste à réaliser**

---

Les membres du conseil constatent et décident de reporter les restes à réaliser au budget 2022 comme suit :

Section d'investissement :      Recettes 232 621.00 €  
   Dépenses 174 976.60 €

### **Affectation du résultat au Budget 2022**

---

002 fonctionnement recettes      286 347.57 €  
001 dépenses d'investissement      430 112.29 €  
1068 investissement recettes      372 467.89 €

### **Vote des taux d'imposition pour l'année 2022**

---

Après avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal, **décide** de maintenir les taux d'imposition suivants :

**28.57 %** pour le foncier bâti et **35.12 %** pour le foncier non bâti

Si les taux ne changent pas, il y aura tout de même une augmentation d'environ 3.5 % due à la hausse de la base d'imposition par l'Administration.

### **Désignation des représentants au SIEGE**

---

Il s'agit de remplacer M. Maximilien VALENTIN démissionnaire

M. Nicolas ANDRÉ se propose

M. Nicolas ANDRÉ est élu à l'unanimité en tant que suppléant au côté de M. Franck GUILLEMET déjà titulaire.

### Désignation des représentants à l'AMPS

---

Afin de remplacer M. Maximilien VALENTIN,

- Mme Claude VAILLE déjà suppléante est proposée en tant que titulaire.

Mme Claude VAILLE est élue à l'unanimité

- Mme Valérie FLICHY est proposée en tant que suppléante.

Mme Valérie FLICHY est élue à l'unanimité.

Les deux autres titulaires étant Mme Aurore L'HOMME et M. Nicolas ANDRÉ

### Divers

---

#### ► Choix de l'architecte pour les travaux de l'église

Afin d'étudier les dossiers des trois candidatures reçues à la suite de l'appel d'offre, un Assistant Maître d'Œuvre a été mandaté, il s'agit du cabinet ADIATECH INGENIERIE qui doit rendre des conclusions courant semaine 14.

► Après quelques échanges verbaux sans effet, un courrier en recommandé a été envoyé aux personnes qui continuent de laisser de la nourriture en extérieur, ce qui a pour effet d'attirer les rats et donc leur prolifération.

► A la suite de plusieurs plaintes, M. le Maire a rencontré le motard concerné, afin de lui rappeler quelques règles de civisme.

#### ► CAUE de l'Essonne

M. le Maire a été contacté par une étudiante en architecture et urbanisme, qui pour finir son cursus de fin d'étude, même une enquête sur les modes de vie et les parcours résidentiels des 60 ans et plus. Pour ce faire elle demande à la mairie la possibilité d'interroger quelques personnes.

#### ► Remboursement de trop versé à la suite des travaux d'assainissement

Certains administrés sont toujours dans l'attente du remboursement de leur trop versé. Les mandats ont bien été validés par la CAESE, reste à la trésorerie d'effectuer le paiement.

#### ► Désherbage

Pour rappel, l'usage de produits phytosanitaires (*pesticides*) afin de désherber des espaces publics (*trottoirs, allées...*) est **interdit** sur la commune.

#### ► ALEC

Présentation de l'ALEC (Agence Local de l'Energie et du Climat Ouest Essonne)

Les compétences de cet organisme sont :

Le conseil (entretien téléphonique)

Diagnostic (se déplace sur rendez-vous)

accompagnement à la rénovation (aide à la constitution de dossier)

Pour les communes, collectivités ou particuliers.

La séance est levée à 22 heures